



PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 512  
Antibes, le 05 décembre 2025

## RESOLUTIONS

*Document approuvé le 5 décembre 2025*

*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 5 décembre 2025, 18h15-20h15**

**Présents :**

ALLEGRE Sébastien - CORBÉ Anne - DI MEGLIO Frédéric - DUPRAT Justine - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATHIS Samuel - PENVEN Stéphanie - PHILLIPE Claude - PISTOLET Julie - ROPERT Yvon - ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

**Absents :** CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

**Excusés :** DELMAS Eric - HECQUET Céline - MATYKOWSKI Isabelle - ROUVIER Béatrice

**Assistaient également :**

Sophie MAES	Directrice
Alain DELMAS	Chargé de missions
Bruno GRANDJEAN	Médecin Fédéral National
Renaud HELSTROFFER (invité)	Président Comité Régional Auvergne Rhône Alpes
Ghislaine SECRET (invitée)	Présidente Comité Départementale Haute Savoie

Le Président accueille le Président du comité régional AURA Mr Renaud HELSTROFFER et la présidente du comité départemental de Haute-Savoie Mme Ghislaine SECRET.  
Présentation de Julie NIEDERGANG Nouvelle Conseillère Technique Développement de la Fédération.

**1 – Points du Président :**

***Mise à jour sur les évolutions du Code du sport :***

Le Code du sport a été modifié par un décret du 14 octobre, publié au Journal Officiel (JO) le 30 octobre.

- Le BEPPA est désormais reconnu comme E4 dans les annexes du Code du Sport.
- L'autonomie pour la plongée au nitrox des mineurs a été validée, comme demandé par la fédération.

Noter qu'un nouvel arrêté est attendu pour corriger des oubli et des erreurs datant de 2017, notamment l'absence de mise à jour concernant les nouveaux brevets d'État (DE) et leurs certificats complémentaires (CC). Nous l'avions demandé depuis plus de deux ans.

La fédération a insisté auprès de la Direction des Sports sur les risques juridiques potentiels, citant l'exemple d'un accident impliquant un moniteur DE (version 2017) sans le CC requis enseignant au-delà de 40 mètres. Bien que respectant le Code du sport actuel (erroné), le moniteur serait en dehors de ses prérogatives réelles, ce qui pourrait engager la responsabilité de la Direction des Sports.

Malgré des réticences initiales, la Direction des Sports a finalement accepté de procéder à la modification. L'arrêté est en cours de traitement et sa date de publication en attente.

#### ***Compte-rendu du conseil d'administration de la CMAS à Rome :***

Le Président a participé au conseil d'administration de la CMAS à Rome les 8 et 9 novembre, en présence d'Alain Germain, Michel Gaunard et Alain Foret.

Le format de la réunion était très court (3 heures) et principalement consacré à l'approbation de dates, contrastant avec les attentes de travail de fond.

Le seul débat de fond a concerné la sécurité en apnée lors des championnats du monde en eau libre, initié par le Président et discuté avec Anna Arzhanova, Présidente de la CMAS. Le Président a proposé d'organiser les championnats du monde d'apnée tous les deux ans au lieu de chaque année.

Le but est de laisser plus de temps pour vérifier la qualité en termes de sécurité des structures d'accueil et de la logistique des secours.

#### ***Difficultés financières et relationnelles avec l'UCPA :***

L'UCPA rencontre des difficultés financières, entraînant des retards de paiement importants envers plusieurs comités régionaux.

- La dette s'élève à 80 000 € pour le comité Sud.
- Les comités Corse et Île-de-France sont également affectés.

Des problèmes de fonctionnement ont été signalés à la base de Niolon suite à un changement de directeur.

\*\*\*Action entreprise pour Niolon : Suivre la résolution des problèmes de Niolon avec Christophe Benoit (nouveau référent national plongée UCPA). Une réunion a eu lieu avec le nouveau directeur de Niolon et Christophe Benoit, aboutissant à des solutions en vue de la signature de conventions plus favorables pour la FFESSM pour ses stages MF2 technique et apnée.

\*\*\*Action sur la dette de l'UCPA : La cause des retards de paiement est un problème de trésorerie majeur à l'UCPA, lié au remboursement du Prêt Garanti par l'État (PGE) post-Covid.

- Leur trésorerie est tombée à 5,5 millions d'euros, un niveau historiquement bas. Et l'encours de leurs remboursements était un pic maximal sur 2025.
- Le Président lors du récent CA de l'UCPA a reproché à la direction de l'UCPA son manque de communication en amont envers ses partenaires.
- En accord avec Le Président FFESSM, le Comité Régional Sud a bloqué temporairement le compte de l'UCPA pour la délivrance des licences. De même le solde des paiements des stages MF2 (Technique et Apnée) de septembre n'a pas été payé à l'UCPA par la FFESSM.

#### ***Planification de la participation à la Fête de la Mer et des Littoraux :***

Le Président a participé à Paris au comité de pilotage (COPIL) de la Fête de la Mer et des Littoraux.

L'édition 2025 se concentrera sur la période du 5 au 8 juin, le 8 juin étant la Journée Mondiale des Océans. Un "village" de l'événement est prévu en région parisienne.

La fédération pourrait y organiser des animations (nage avec palmes, etc.) et tenir un stand par son COREG IdF.

Le Président propose de lancer une opération nationale le week-end du 6-7 juin, en élargissant l'événement aux eaux douces.

- L'idée serait que les clubs organisent des actions de découverte (ex: pour les niveaux 1) en affichant le logo de l'événement sous l'eau.
- Groupe de travail : Vincent MARAN, Valérie FELIX, Samuel MATHIS et le Président – Réfléchir à une opération nationale pour la fête de la Mer et des Littoraux et aider le Président à structurer.

#### ***Une rencontre stratégique a eu lieu avec Sidonie Folco, conseillère au Secrétariat Général de la Mer, pour faire avancer des dossiers clés pour la fédération :***

réunion en présentiel du COPIL de la Mer et Littoral. Elle occupe désormais un poste de Conseillère au Secrétariat Général de la Mer, rattaché au Premier Ministre et indépendant du Ministère de la Mer. Deux sujets principaux ont été identifiés pour une discussion future avec elle et le SG de la Mer :

- L'immersion des navires pour créer des récifs artificiels, un projet qui semble rencontrer une opposition de la Direction Générale des Affaires Maritimes (DG EMPA). L'objectif est de trouver une solution politique pour contourner ce blocage.
- L'Institut National du Nautisme (I2N), récemment créé par décret, qui référence la plongée.

Le DTN prendra contact avec Sidonie Folco pour organiser une rencontre afin de discuter des deux dossiers identifiés au Salon de la plongée.

***Une interview a été réalisée avec Sarah El Haïry, Haute-Commissaire à l'Enfance, pour renforcer les liens sur les thèmes de la jeunesse et de la biodiversité :***

Sarah El Haïry, ancienne Ministre de la Jeunesse et ancienne Secrétaire d'État à la Biodiversité, a été interviewée par le Président dans son bureau au ministère Travail, Santé et Famille, l'interview filmé avec qualité par Jean Charles Maes a été diffusé sur les réseaux sociaux. Un article est à paraître dans Subqua.

Noter que Mme El Haïry maîtrise les sujets de la jeunesse et de la biodiversité, ayant notamment impulsé la création des aires maritimes éducatives. Elle a été invitée au Salon de la Plongée.

***Une visite a été effectuée au Comité International Olympique (CIO) dans le cadre d'une délégation du CNOSF, offrant un aperçu de son fonctionnement et de ses installations :***

Le Président a participé à une visite de deux jours au CIO et au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) en tant que membre d'une délégation du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

***Partenariat avec le Salon de la Plongée pour des invitations gratuites de nos dirigeants de clubs :***

Une opération de communication, menée en collaboration avec le Salon de la Plongée et grâce à l'aide d'Albane Puget, a été reconduite. L'opération consiste à offrir deux invitations gratuites et non nominatives à tous les présidents de clubs et gérants de SCA (Structures Commerciales Agréées).

En contrepartie, les bénéficiaires devaient publier une bannière publicitaire pour le salon sur leur site internet avant le 5 décembre pour recevoir les invitations.

***Journée mondiale du Bénévolat ce 5 décembre. Présence ce matin au CNOSF du Président.***

Trois tables rondes : Être bénévole dans le sport aujourd'hui – Pour une meilleure reconnaissance de l'expérience bénévole – La formation, un vrai impact sur le parcours bénévole.

Noter la plateforme Brillo pour une analyse des compétences transférables de l'expérience bénévole.

***Point sur les subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) :***

La fédération a signé un contrat de développement avec l'ANS pour son PSF sur la période 2025-2028. Le précédent contrat de développement annuel était de 88 000 €, complété par 30 000 € pour la gestion des parts territoriales, soit un total de 118 000 € annuel.

Grâce à une image très améliorée auprès de l'Etat, due à l'alignement sur les politiques publiques (inclusion, féminisation, environnement, santé), la subvention pour l'olympiade a été augmentée à 140 000 € annuel. Ceci malgré le contexte de baisse globale des aides financières de l'Etat.

Des financements additionnels ont été aussi obtenus en cette fin d'année : Un complément de 20 000 € pour le Handisub pour l'année en cours (avenant exceptionnel au contrat de développement) / Un complément de 16 000 € au titre du haut niveau (avenant exceptionnel au contrat de performance) / Une subvention quasi certaine de 20 000 € via l'appel à projet "Impact 2024 Héritage des jeux" pour un projet sur les aidants dans le handicap.

***Enjeux concernant les effectifs de cadres techniques (CTS) :***

La fédération a réussi à obtenir 2 postes de CTS supplémentaires alors que son « effectif cible » initial était prévu à 6, DTN compris, pour 2025.

convention cadre entre le Ministère des Sports et la FFESSM qui doit être signée dans les semaines à venir. Un véritable challenge dans un contexte où le ministère des sports va devoir « rendre » au moins 40 postes de CTS...

#### ***Perspective globale sur les financements publics et l'organisation d'événements :***

Une nouvelle opportunité de financement a été identifiée pour les championnats du monde 2027 de hockey subaquatique Élite à Clermont-Ferrand dans le cadre du dispositif dénommé « grand évènements sportifs internationaux » (GESI). Les fédérations non olympiques reconnues de haut niveau sont en effet à nouveau éligibles dès lors qu'il s'agit d'un championnat du monde séniors dans une discipline de haut niveau. Le DTN doit présenter le dossier à la direction des sports courant janvier 2026.

A noter que le siège fédéral n'est pas dimensionné pour saisir et gérer toutes les opportunités en matière de demande de subventions pour les différents évènements nationaux et internationaux que nous organisons ou encore répondre aux multiples appels à projets. C'est un manque qui « pèse » sur le modèle économique de nos évènements et des actions de développement que nous souhaitons conduire. Notre organisation sur ce point sera questionnée à la rentrée de septembre 2026 lorsque Julie NIEDERGANG, notre nouvelle CTN en charge du développement sera titulaire et à plein temps à la DTN.

#### ***Stratégie de communication pour valoriser l'image de la fédération en région :***

L'amélioration de l'image de la fédération au niveau national est une nouvelle positive. L'enjeu est de capitaliser sur ce gain d'image national pour le faire "descendre par capillarité" dans les régions et casser l'image parfois négative de notre fédération et de nos activités. Le Président rappelle qu'il aura fallu trois ans pour inverser la tendance au niveau national. Cela passe par la nécessité pour nos présidents d'OD d'aller au-devant des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat et ce, quand bien même ces derniers n'attribuent plus de subventions.

#### **2 – Résultats Trophée Développement Durable :**

Il sera remis lors du Salon de la plongée avec validation du prochain thème du Trophée.

La thématique de cette 5ème édition était "Les plongeurs engagés dans la connaissance et la défense du vivant".

Le jury est composé de Pierre Lafont (dirigeant du cabinet Lafont Assurances, qui finance la dotation de 3300€), Valérie Félix, Valérie Heidt, Aurélie Lescure, Myriam Ziane et Vincent Maran.

Un remerciement particulier est adressé à Aurélie Lescure pour son travail de préparation.

Deux catégories de lauréats ont été créées pour distinguer les "clubs et SCA" des "organismes déconcentrés", en raison de leurs moyens différents.

37 candidatures ont été retenues, un record, mais plusieurs étaient hors sujet. Une SCA a été éliminée car son affiliation n'était pas à jour. Présentation par Vincent Maran des candidatures gagnantes en fonction de la pertinence thématique et de la qualité des dossiers. Les clubs lauréats seront contactés et invités au Salon de la Plongée.

Les lauréats sont les suivants pour Clubs et SCA :

- 3ème prix ex aequo : Subqua Club de La Rochelle pour l'action "Inventaire participatif collectif des nudibranches des Pertuis".
- 3ème prix ex aequo : GPES de La Ciotat pour l'action "Observatoire de la vie sous-marine Oblades".
- 2ème prix : Club Gloria Maris (La Réunion) pour l'action "La protection des récifs coralliens, conscientiser le plus grand nombre".
- 1er prix : Club de plongée Octopus de Palavas les Flots pour l'action "Les plongeurs d'octopus engagés pour la préservation du milieu marin".

Le lauréat de la catégorie "Organisme Déconcentré" :

Le CODEP 64 pour "Une enquête scientifique sur les briquets d'Hendaye".

**Proposition de thématique 2026-2028 :** "L'adaptation de nos pratiques face au changement climatique". Validation du sujet.

### 3 – Convention avec Océan Académie :

La fédération nationale va formaliser une convention avec Océan Académie, s'inspirant des conventions déjà existantes en Île-de-France et dans la région Sud. Proposition apportée par Céline Hecquet. Une première version (V1) a été modifiée et renvoyée à Océan Académie pour révision. Ocean Académie doit revenir vers la Fédération. L'objectif est de signer la convention finale lors du Salon de la Plongée.

### 4 – Convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) :

Une convention avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) est en cours de rétablissement.

Sur proposition de Renaud Helstroffer, la fédération va reprendre un partenariat avec la FUAJ, qui avait été arrêté après 2016. Il va coordonner la finalisation de la convention. L'objectif est également de signer cette convention lors du Salon de la Plongée.

Les avantages pour les licenciés et les clubs incluront :

- Une réduction systématique de 10% pour l'accueil des groupes.
- L'accès à des services spécifiques dans certaines auberges stratégiques (ex: locaux de séchage).

Des opérations de communication croisées, où chaque fédération mettra en avant l'autre dans ses communications.

### 5 – Organisation de l'AG, résultat élections président CMPN :

L'AG débutera samedi à 9h. Le programme du samedi matin s'articule autour de trois grandes thématiques :

- 1. La vie des clubs** : 4 sous-thèmes (juridique, administratif, activité, etc.) traités en 15 minutes chacun.
- 2. L'apnée et le bien-être** : Table ronde avec Claire Swoboda, Jean-Marc Barr l'acteur mythique du Grand Bleu et Florian Le Caër, docteur en économie de gestion.
- 3. Conférence de Julien Belda**, juriste en droit maritime, conférence sur l'immersion des navires récifs artificiels.

**L'élection du président de la commission médicale de prévention nationale a été confirmée.**

La commission n'avait pas de président depuis l'AG élective d'Antibes. Bruno, médecin fédéral national, assurait l'intérim. En l'absence d'autres candidatures, Bruno s'est présenté et a été élu suite à un vote électronique auprès des commissions régionales.

### 6 – Problématique sur l'obligation Assurance Individuelle Accident du sportif (évolution décision Conseil d'Etat) :

\* **L'assurance "AIA piscine"** ne couvre pas l'apnée.

L'assureur conseil a contacté AXA à la demande du Président et a reçu une réponse favorable (reçue ce jour même) pour intégrer l'apnée dans la couverture.

Il est confirmé la nouvelle règle qui stipule que sont concernées "toute discipline pratiquée exclusivement en milieu fermé, piscine ou fosse", rendant obsolète une ancienne liste de disciplines spécifiques.

\* **Un arrêt du Conseil d'État remet en cause l'obligation pour les compétiteurs de souscrire une Assurance Individuelle Accident (AIA).**

Une jurisprudence récente du Conseil d'Etat (juin) concernant la fédération de rugby à 15 a jugé illégal d'imposer une AIA aux compétiteurs non-inscrits sur liste de haut niveau.

Le Conseil d'Etat a estimé que le législateur a déjà entièrement régi le cadre des assurances et que la fédération ne peut y ajouter de contraintes.

Le Règlement Intérieur (RI) et le règlement sportif commun de la fédération, qui imposent l'AIA aux compétiteurs, sont donc en contradiction avec cette toute récente jurisprudence.

fédération d'imposer la souscription d'une Assurance Individuelle Accident (AIA) pour toute pratique compétitive de ses licenciés.

Il est proposé qu'à compter de la prochaine saison sportive (1<sup>er</sup> septembre 2026), les compétiteurs licenciés à la FFESSM ne soient plus contraints de souscrire une AIA pour leur pratique compétitive.

Le Règlement Intérieur (RI) de la FFESSM sera modifié à la prochaine Assemblée Générale (AG) pour intégrer cette modification. Il en sera de même du règlement sportif commun.

Néanmoins l'information sur l'intérêt important pour les compétiteurs de souscrire une AIA sera renforcée par tous moyens, d'autant qu'elle peut être demandée par l'organisateur d'une compétition.

**Résolution 25/071 :**

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

**7 – Règlement sportif commun :** Document du DTN adressé en amont aux membres du CDN.

Ont été modifiés / ajoutés :

- Les catégories d'âge dans les disciplines collectives (hockey, rugby) et les principes de surclassements / sousclassement associés.
- La réglementation sur les sportifs invités et étrangers et plus particulièrement celle concernant les sportifs étrangers licenciés FFESSM.
- Les règles d'établissement des résultats, d'organisation des cérémonies protocolaires et d'attribution des titres particulièrement en cas de présence de sportif invités et étrangers dont licenciés FFESSM.

Le CDN a débattu sur la procédure à suivre pour finaliser le règlement RTS pour la partie protocolaire des compétitions officielles au sujet des podiums en cas de présence de sportifs étrangers licenciés FFESSM.

Décision : Le CDN confie à l'élu du collège des juges (Claude Philippe) et au DTN la charge d'identifier et de formaliser la procédure la mieux adaptée pour les cérémonies protocolaires, suite aux remarques faites en séance.

Pour éviter un report en février, il est proposé au CDN de valider le règlement en commun sous réserve que la modification susmentionnée soit effectuée.

Il a été rappelé d'inclure au procès-verbal la décision de différer l'application de la règle sur le nombre d'étrangers dans une équipe de discipline collective (hockey, rugby) à la saison 2027 soit au 01/09/2026.

**Résolution 25/072 :**

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

**8 –Règles de sélection Equipes de France 2026 :**

Le DTN rappelle l'enjeu à savoir sélectionner les meilleurs français à un moment précis de la saison pour atteindre nos objectifs de performance sur les compétitions internationales de référence. Il présente les 5 principes communs qui régissent l'établissement des règles de sélection en équipe de France qui sont au nombre de 17 au global des disciplines structurées à l'international :

1/ Le niveau mondial (et non pas national) comme seule référence pour se sélectionner

- ✓ Définir notre ambition : figurer au tableau des nations médaillées
- ✓ Adapter l'exigence en fonction des disciplines, de la densité sportive.

2/ La progression par la contrainte

- ✓ Définir des niveaux exigeants de performances minimales pour se sélectionner en individuel
- ✓ Suivre les sportifs tout au long de la saison et imposer des passages obligés
- ✓ Développer la culture de la performance : travail régulier, autonomie, reproductibilité
- ✓ Évaluer la capacité de progresser entre le moment de la sélection et le championnat
- ✓ Avoir le sens du collectif : appartenance et fierté

3/ La prise en compte du risque fort de décrochage des 18 – 21 ans et de la relève en général

- collectifs équipe de France sans « creux de vague »
- ✓ Donner la possibilité aux non sélectionnés en individuel de se sélectionner au titre d'un relai.
- 4/ La capacité d'effectuer des choix stratégiques en fonction de la concurrence
- ✓ Mieux cibler les épreuves dans lesquelles un français sera engagé, être réaliste
  - ✓ Spécialiser des sportifs dans les épreuves individuelles ou collectives à faible densité pour espérer faire un podium et obtenir une médaille d'or
  - ✓ Limiter le nombre d'engagement à 2 (3 exceptionnellement) par sportif pour éviter l'épuisement
  - ✓ Ne pas se tromper d'objectif entre prendre le risque de battre un record du monde (personnel) et assurer un podium (rang médaille pour la France).
- 5/ La stabilité des règles du jeu pour l'olympiade
- ✓ Conserver l'agilité nécessaire pour intégrer les modifications qui s'imposent au regard de nos « essais-erreurs », le cas échéant de l'évolution du cadre règlementaire de la CMAS.

**Le comité directeur décide d'organiser une réunion en visioconférence pour examiner en détail la déclinaison faite de ces principes communs pour chacune des règles de sélection avant de les valider.**

Il est suggéré d'organiser une visioconférence exceptionnelle pour discuter et voter ces règles.

Action : Envoyer des exemples de règles de sélections des 4 disciplines reconnues de haut niveau (Apnée piscine et eau libre junior et senior, Hockey, Nage avec palmes piscine junior et senior) aux membres du CDN avant la réunion.

La réunion en visio est prévue le mercredi 17 décembre à 19h30.

## **9 – Questions diverses :**

**Le comité directeur approuve l'organisation d'un Open International de tir sur cible à Annecy et l'allocation d'un budget fédéral.**

L'Open International de tir sur cible se tiendrait à Annecy du 31 octobre au 1er novembre 2026.

L'événement devrait accueillir 72 compétiteurs de 10 nations.

Le budget a été transmis et prévoit une contribution maximale de la fédération nationale de 3000 €, complétée par des participations de la région et du département.

Une demande sera à faire à la CMAS pour que l'événement soit classé en catégorie C, ce qui implique moins d'obligations.

Vote : Approbation de l'organisation de l'Open International de tir sur cible à Annecy et le budget associé de 3000 € maximum de la part de la fédération.

Résolution 25/073 :

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO

Secrétaire Général  
Jean Lou FERRETTI